



FICHE MOUVEMENT 2012

NOM:
 Prénom:
 NOM de j.f.: Date de naissance:
 Adresse personnelle:
 Code postal: Ville:
 N° de tel: Courriel:

A renvoyer à:

SNUipp-FSU 03
2, rue des CONCHES
03100 MONTLUÇON

Nom et adresse de l'école ou de l'établissement:

Situation actuelle: instit PE
Fonction actuelle:

dir. - adj. - adj. spé - TR -

Affectation: TP TD

Demande de sortie du département:

Exeat dépt demandé:

Êtes-vous victime de la
 carte scolaire? OUI NON

Diplômes professionnels: CAPSAIS/CAPA-SH option CAFIPEMF DEPS autres:
 liste d'aptitude direction

CALCUL DU BARÈME

AGS + Bonifications

	BONIFICATIONS	
	SITUATIONS	POINTS
AGS (Ancienneté générale de services) Ancienneté au 31 août 2012	- DIRECTION Pour les « faisant fonction » inscrits sur la liste d'aptitude	1 point par an 1/10ème de point par mois (2 points maxi)
BONIFICATION POUR HANDICAP 500 points À l'enseignant bénéficiaire de l'obligation d'emploi Ou au conjoint dans cette situation Ou à un enfant reconnu handicapé	- SUPPRESSION DE POSTE, TRANSFORMATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR EN POSTE D'ADJOINT	Bonification forfaitaire de 10 points 1 point par année sur le poste (plafonné à 5 ans)
BONIFICATION POUR ENFANT(S) 0,5 point Pour un ou plusieurs enfants âgés de moins de 18 ans	- STABILITÉ DANS L'ÉCOLE Pour adjoints, directeurs, TR, adjoints spécialisés à TD ou TP	3 ans = 3 points 4 ans = 5 points 5 ans = 7 points
	- STABILITÉ DANS UNE ÉCOLE 1-3 CLASSES Pour adjoints, directeurs, TR, à TD ou TP dans des écoles 1-3 classes ou à TD dans un établissement spécialisé 1-3 classes	3 ans et plus = 3 points
	- STABILITÉ SUR POSTES SPÉCIALISÉS Pour personnels nommés à TP et en exercice effectif sur les postes spécialisés suivants : IME Aubigny Le Reray, IME Coulandon E Guillaumin, IME Cusset Le Moulin de Presles, IME St Angel Le Rocher Fleuri, IME Sanssat La Bourbonnaise, IEM St Pourçain Thésée, IME Trevol Claire-joie, Centre pénitentiaire Yzeure, SEGPA, Postes de CLIS, ULIS, RASED	Bonus de 1,5 pts après 3 ans 1 an = 1 point 2 ans = 2 points 3 ans = 3 + 1,5 = 4,5 points 4 ans = 5 + 1,5 = 6,5 points 5 ans = 7 + 1,5 = 8,5 points

VÉRIFICATION DU BARÈME

- AGS au 31/08/2012: ans mois jours
 (figure sur l'accusé de réception)

- Bonifications:

1. Situation de handicap

2. Enfant(s)

3. Autres bonifications

Faisant fonction de direction

Suppression de poste

Stabilité dans l'école

Stabilité sur école 1-3 classes

Stabilité sur poste spécialisé

TOTAL

Cadre réservé aux élus du personnel

NOM:		Prénom:		
rang	n° poste	école	commune	nature du poste
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				